



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial Adjoint

DREAL NA - UD 17-79 - Sub ENR

Dossier suivi par : Jean-François JOUDART
+33(0)5 45 35 67 54 - jf.joudart@inao.gouv.fr
+33(0)5 45 35 30 00 - inao-cognac@inao.gouv.fr

V/Réf : AIOT 0100015548
ud-17-79.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Demande d'autorisation environnementale AIOT
Parc éolien de Voulmentin-Argentonnay 79013

Châteaubernard, le 7 avril 2023

Madame, Monsieur,

Par saisine électronique du 13 mars, vous avez sollicité de l'INAO son avis dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale n°0100015548. Ce dossier concerne le parc éolien de Voulmentin-Argentonnay, situé sur les communes de Voulmentin et Argentonnay dans le département des Deux-Sèvres. Le projet de la société VolksWind concerne 3 éoliennes de 165 mètres de hauteur maximale en bout de pales, dans un paysage agricole très bocager au contexte d'élevage.

Après une étude attentive du dossier, l'INAO est amené à formuler les observations suivantes :

Le territoire des communes de Voulmentin et Argentonnay est concerné par plusieurs Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Il est situé dans les aires géographiques de production des appellations d'origine protégées (AOP) « Beurre Charentes-Poitou » et « Maine-Anjou » et des indications géographiques protégées (IGP) viandes « Volailles du Val de Sèvres », « Agneau du Poitou-Charentes », « Bœuf du Maine », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest », « Oie d'Anjou », des IGP viticoles « Val de Loire » et des IGP « Brioche vendéenne » et « Gâche vendéenne ».

Les communes classées en AOC-AOP « Beurre Charentes-Poitou » et « Maine-Anjou », et en IG-IGP citées ci-dessus ne font pas l'objet d'une délimitation à l'échelle de la parcelle. Il s'agit de délimitations par communes ou parties de communes. Ainsi, l'ensemble du territoire des communes de Voulmentin et Argentonnay est concerné par ces SIQO, y compris la zone du projet.

En 2022, les communes de Voulmentin et Argentonnay accueillent le siège de 6 opérateurs habilités actifs produisant sous SIQO, dont 3 élevages en IGP « Jambon de Bayonne », 1 cumulant des volailles et des viandes bovines Label Rouge et 2 producteurs de farines Label Rouge. Par ailleurs, le territoire n'est pas viticole.

Avec des éléments de diagnostic et d'analyse du chapitre 2, l'étude d'impact met en évidence le caractère agricole de l'aire d'étude immédiate du projet, notamment en pages 72 à 78. En page 77, elle cite exhaustivement les différents AOP et dénombre les IGP, SIQO dont l'INAO est le garant.

L'étude d'impact précise en page 78 qu'aucun bien matériel (système d'irrigation) n'a été identifié dans un rayon de 500 mètres. Cependant, les différentes photographies aériennes du dossier montrent l'existence de bâtiments agricoles en plusieurs points autour de la zone d'implantation potentielle (ZIP) dans les bourgs et hameaux. L'INAO constate en effet la présence de plusieurs bâtiments agricoles situés entre 500 et 600 mètres autour des 3 éoliennes, dans ce contexte d'élevage.

Les impacts potentiels du projet sur les activités agricoles sont essentiellement pris en compte dans les mesures d'évitement et de réduction durant la conception du projet. Les réductions surfaciques sont présentées dans l'étude d'impact. Elles sont jugées faibles et compensées par des moyens financiers. Les mesures d'évitement prises consistent à réduire l'emprise sur les terres agricoles au minimum et à concevoir l'implantation des installations en concertation avec les exploitants.

Après étude du dossier, l'INAO vous informe qu'il n'a pas d'objection à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC-AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial Adjoint,
Romain CHAVIGNON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Romain Chavignon', with a long horizontal stroke extending to the right.

Copie : DDT 79